

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **DEUXIEME RENCONTRE ENTRE BANK AL-MAGHRIB, LA CGEM ET LE GPBM SOUS LE THEME : « *FINANCEMENT DES ENTREPRISES : BILAN ET PERSPECTIVES* »**

---

#### **Casablanca, le 18 avril 2019**

Bank Al-Maghrib, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement professionnel des Banques du Maroc (GPBM), ont organisé jeudi 18 avril 2019 à Casablanca, une rencontre sous le thème « *Financement des entreprises : bilan et perspectives* ».

Placée sous la présidence de Monsieur Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib, Monsieur Othman Benjelloun, Président du GPBM et Monsieur Salaheddine Mezouar Président de la CGEM, cet événement a réuni les Présidents et Directeurs Généraux des banques, les directeurs généraux de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et de Maroc PME ainsi que les Présidents des fédérations sectorielles de la CGEM.

Cette rencontre est la 2<sup>ème</sup> du genre après celle organisée le 26 janvier 2016, qui avait donné lieu à la mise en place d'un plan d'actions et des propositions de mesures pour soutenir le financement des entreprises. Cette deuxième édition a été l'occasion de dresser le bilan des actions engagées en faveur du financement des entreprises, en particulier les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME), et d'examiner de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement du crédit de ces entreprises.

Lors de cette réunion, il a été pris acte des efforts fournis par les parties prenantes publiques et privées visant à promouvoir le financement de l'entreprise à travers notamment :

- Le maintien d'une politique monétaire accommodante et des mécanismes de soutien au financement bancaire des TPME ;
- La création et l'opérationnalisation de l'observatoire de la TPME ;
- Le développement par les banques de produits bancaires et services non financiers destinés à la TPME ;
- La part croissante des crédits bancaires à la TPME couverts par la garantie publique ;
- Les mesures publiques de soutien de la TPME en matière d'investissement et d'accompagnement ;
- La conduite de réformes légales portant notamment sur l'adoption de la loi relative aux sûretés mobilières, la réforme des Centres Régionaux d'Investissements, la création d'un observatoire sur les délais de paiement et l'adoption d'une solution de financement des arriérés de crédit de TVA.

Les participants ont également fait le point sur les évolutions ayant caractérisé l'environnement de l'entreprise, marqué au plan international par une décélération de l'activité chez nos principaux partenaires commerciaux sur fond de fortes incertitudes liées notamment aux tensions commerciales. Au niveau national, hormis la bonne performance à l'export des métiers mondiaux, la conjoncture économique reste difficile, avec une lente amélioration des activités non agricoles et un niveau élevé du chômage notamment des jeunes.

Il a été également examiné les données relatives au tissu productif de l'économie nationale et de son financement ainsi que les facteurs explicatifs de l'atonie du crédit au plan de l'offre et de la demande. Au vu de ces données et de celles issues des enquêtes et benchmarks, il ressort que l'accès au financement bancaire s'effectue généralement dans des conditions normales pour la PME mais demeure un défi pour la TPE.

Les parties prenantes ont pris acte des mesures en cours et à entreprendre pour continuer à faciliter le financement de l'entreprise. Il s'agit principalement de :

- renforcer les mécanismes d'accompagnement et de proximité des entreprises mis en place par les banques et de développer les modes de financement comme l'affacturage pour alléger les contraintes induites par les délais de paiement
- opérationnaliser la loi et l'observatoire sur les délais de paiement
- œuvrer davantage à améliorer la relation banque-client et favoriser un rapprochement entre les banques et les fédérations sectorielles
- mettre en œuvre les leviers de la stratégie nationale d'inclusion financière et particulièrement ceux visant la TPE et la micro-entreprise, à travers notamment l'accélération du développement des modèles alternatifs comme la microfinance et le crowdfunding
- lever les freins au développement des financements désintermédiés, notamment via le marché boursier, la dette privée et l'investissement en capital risque.

Toutefois, compte tenu de la fragilité et de la fragmentation du tissu entrepreneurial, prédominé par la TPE, les parties prenantes ont en outre recommandé l'adoption de mesures à même de rehausser l'écosystème productif et renforcer ses performances aux plans sectoriel et régional, à l'effet de faire émerger une pépinière d'entreprises et de projets bancables et créateurs d'emplois, notamment à travers :

- une approche coordonnée et fédératrice des dispositifs de promotion, d'information, d'accompagnement, de soutien et d'appui au financement de la TPME développés notamment par Maroc PME, la CCG et les CRI
- un dispositif renforcé d'accompagnement et de financement spécifiques à la création d'entreprise en général et à l'innovation en particulier
- la promotion d'un environnement des affaires favorable en termes particulièrement de fiscalité, de procédures administratives et judiciaires.